



Concours National de  
**Reconnaissance  
des Végétaux**

# Concours Régional de **Reconnaissance de Végétaux**

**Vendredi 17 Mai 2019**

EPL  
**Agricampus**  
VAR

## Règlement



Date limite d'inscriptions le : **Judi 02 Mai 2019**

Cont act : **Cyr ille DDOUDUN** - UFA Agricampus 32, che min Saint Laz are 83400 hyè res

Tel. 04 94 00 55 64 Mail : [cyrille.droudu n@educagri.fr](mailto:cyrille.droudu n@educagri.fr)

### Article 1 - Partenaires de l'action

- Val'hor
- Union nationale des Entrepreneurs du Paysage méditerranée
- Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et de la Pépinière
- Conseil Régional Région sud
- EPLEFPA Agricampus Var

### Article 2 - Organisation générale

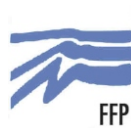
Le Centre organisateur est l'EPLFPA Agricampus Var à Hyères (83)

- Il assure : - la diffusion du présent règlement
- l'information auprès des écoles, lycées, CFA et CFPPA de la Région Sud.
  - les modalités d'organisation
  - les modalités de récompense des candidats
  - l'information auprès de Val'hor de la liste des lauréats avec les résultats.

### Article 3 - Ouverture du concours

Le concours de reconnaissance des végétaux est ouvert aux candidats en formation initiale scolaire et par apprentissage, aux adultes en formation continue, aux professionnels et enseignants/formateurs.

Deux épreuves au choix existent pour chaque niveau **Productions horticoles** ou **Aménagements paysagers**. Les candidats de la filière Commerce-Vente ont le choix de concourir pour l'une ou pour l'autre en fonction de leur sensibilité (PH ou AP). Ils doivent le mentionner sur leur fiche d'inscription (le choix est définitif).



En raison du nombre potentiellement important de candidats, chaque établissement (1 établissement = lycée + CFA + CFPPA) pourra inscrire **au maximum trois candidats** par épreuve et par niveau.

Un candidat par niveau et par filière sera qualifié pour le challenge national à Paysalia.

Filières	Niveau de diplôme		
	Niveau <b>V</b>	Niveau <b>IV</b>	Niveau <b>III</b>
Paysage (AP)	CAPa/BPA	BAC Pro/BP	BTSA
Production horticole (PH)	CAPa	BAC Pro	BTSA
Commerce	CAP	BAC Pro/BP	BTSA

## Article 4 - Diffusion pour les inscriptions

- Etablissements de formation initiale scolaire Région Sud engagés dans les disciplines concernées.
- CFA RAP PACA et ses Unités de Formations
- CFPPA Région Sud
- Site internet de l'EPLEFPA Agricampus Var.

## Article 5 - Critères de reconnaissance évalués

»

- **Niveau V** : 20 végétaux selon référentiels  
(Critères : Genre-Espèce-Kom français)
- **Niveau IV** : 30 végétaux selon référentiels  
(Critères : Famille-Genre-Espèce-Cultivar-Nom français)
- **Niveau III** : 40 végétaux selon référentiels  
(Critères : Famille-Genre-Espèce-Cultivar-Nom français)

## Article 6 - Inscriptions

Elles seront officialisées sur le document joint en annexe.

Chaque école participante inscrit ses candidats par filière et par niveau.

Les bulletins d'inscription seront transmis par l'établissement d'origine à l'établissement organisateur pour le **02 mai 2019**, délai de rigueur selon les conditions précisées sur le dossier d'inscription.

## Article 7 - Déroulement

- Accueil : **8h00**
- Epreuves :
  - Niveau III : de 8h30 à 10h00**
  - Niveau IV : de 10h30 à 12h00**
  - Niveau V : de 13h30 à 16h30**
- Une salle affectée par cycle de reconnaissance (9 salles)
- Passage des candidats avec 5 minutes de décalage

## Article 8 - Jury

Les jurys pourront être organisés en fonction des différentes épreuves, et ce, à l'initiative du Président du Jury

1 jury = 1 représentant professionnel ou expert et 2 formateurs .

(Formateurs : 1 formateur désigné et présent pour chaque établissement participant).

## Article 9 - Correction

- Elle sera relative au nombre de végétaux de référence.
- Les majuscules de rigueur seront obligatoires pour famille et genre.
- Par critère demandé, 1 point soit :
  - Pour le niveau V : 60 points maxi
  - Pour le niveau IV : 120 points maxi
  - Pour le niveau III : 160 points maxi
  - Pour les végétaux avec- cultivar, présence des 2 critères obligatoires pour obtenir 1 point.

Les listes de végétaux susceptibles d'être présentés sont en ligne à l'adresse suivante :

<http://val'hor.fr/promotion-evenements/valorisation-des-metiers/reconnaissance-des-vegetaux/>

## Article 10 - Publication des résultats

Ils seront publiés au courant de l'après-midi du 17 mai 2019 avec le paraphe des correcteurs et envoyés à Val'Hor.

Les sélections pour le concours national se tenant à Paysalia les 4 et 5 décembre 2019 seront publiées.

## Article 11 - Médiatisation de l'action

Tous les documents relatifs au concours porteront le logo Val'Hor.

Ce concours sera inscrit sur le site internet de l'EPL Agricampus Var et le cas échéant des établissements participants.

La presse locale sera invitée pour la médiatisation du concours.

Val'hor et l'UNEP interviendront auprès de leurs relais d'information.

## Article 12 - Budget

Un budget prévisionnel sera proposé à Val'hor pour validation avec possibilité d'octroi de subvention.'

Il est bien précisé que les frais de déplacement et de restauration seront à la charge des participants et des accompagnateurs..

## Article 13 - Information des structures administratives

L'EPL Agricampus Var informera Val'Hor de la réalisation de ce concours:

## Article 14 - Dossier de clôture de l'action

Il comportera :

- les résultats du concours par filière et niveau
- le budget clôturé
- la revue de presse

Ces documents parviendront à Val'hor dans un délai de 1 mois après la date du concours.

## Article 15 - Engagement des écoles participantes

Les écoles participantes assurent le déplacement de leurs candidats et dégagent la structure organisatrice de toute responsabilité, y compris responsabilité civile.

Les frais d'organisation (achats de végétaux, lots offerts aux gagnants,...) seront pris en charge par Val'hor dans le cadre d'un dossier justificatif établi par l'EPL Agricampus Var.